

M. CRIQUET (FORCE OUVRIERE)

J'attendais impatientement ce point. Vous le savez, à FO, quand on a un os à ronger, on ne le lâche pas. Quand j'ai lu le bilan social, il y aurait évidemment plein de choses à dire, mais je vais me concentrer sur un item : les alternants. Je lis le bilan social : « L'alternance est essentielle pour notre politique de recrutement et aussi un devoir sociétal pour l'entreprise d'accompagner les jeunes. Avec plus de 200 contrats signés depuis la rentrée de septembre, soit plus de 250 % d'augmentation par rapport à 2021, auxquels s'ajoutent une soixantaine d'alternants déjà présents dans l'entreprise. L'effectif des alternants culmine à 260 en cette fin d'année. » Alors là, on reconnaît bien la prose d'autosatisfaction de la direction et on voit bien que le bilan social est un document public qui a vocation potentiellement à sortir à l'extérieur. Petite devinette à la cantonade : qui a déclaré, à propos des alternants recrutés en CDI à ADP, citation : « *Entre 10 et 100 %, il y a un vrai cap à franchir. Je pense que nous devons nous améliorer* ». Qui a déclaré ça ?

M. GASSE (DRH)

J'assume.

M. CRIQUET (FORCE OUVRIERE)

Vous êtes un winner, M. GASSE : cette déclaration date du 13 avril 2022. Donc, qu'en est-il réellement ? Je me suis dit : le bilan social dit ça, M. GASSE a déclaré ça, donc forcément je m'interroge, donc j'ai interrogé Mme BONMARTEL pour avoir quelques éléments d'explication.

Précédemment sur un autre sujet j'avais interrogé Mme BONMARTEL il m'avait fallu trois mois pour avoir une réponse. Je dois vous avouer que quand je lui ai écrit, j'étais tenté d'allumer d'aller allumer un cierge pour caresser l'espoir d'avoir une réponse rapide. Je n'en ai pas eu besoin : j'ai été entendu.

Elle m'a indiqué, concernant le nombre d'alternants recrutés en CDI : 2021, 18 transformés en CDI ; 2022, 19 + 1.

M. GASSE.(DRH)-

Ça fait un peu plus de 5 %.

M. CRIQUET (FORCE OUVRIERE)

Oui, bien sûr. Ce chiffre met en lumière l'esprit mélomane du rédacteur du bilan social, qui doit aimer jouer du pipeau ou aimer La Flûte enchantée.

+1, je me suis dit : ce chiffre met en exergue votre côté winner, compétiteur de notre DRH. Alors là, je dois dire : quel cap franchi (...) Quelle amélioration ! Brillant résultat, M. GASSE, formidable. Je préfère le prendre avec des mots un peu provocateurs et avec humour, parce que c'est un sujet pour autant sérieux. Si un de mes proches me disait ça, j'aurais plutôt tendance à dire : vous vous foutez un petit peu de ma gueule.

D'autant que vous n'avez pas déclaré que ça, à ce moment-là : dénonçant la manière dont la direction traitait les alternants, les jeunes vous me répondiez : « Je voudrais ajouter quelque chose sur l'alternance parce que je l'ai entendu à demi-mot et c'est un constat que je partage ». C'est quand même suffisamment rare que le DRH soit d'accord avec Force Ouvrière pour ne pas se le noter. « Nous n'utilisons pas suffisamment chez ADP l'alternance comme une voie de recrutement interne, c'est clair ».

Eh bien, dis donc, si quand vous avez des résultats comme ça, quand vous faites des déclarations en accord avec nous, on s'inquiète quand on n'est pas d'accord sur d'autres sujets !

Par exemple, votre réponse de ce matin sur le maintien du pécule, vous m'avez répondu : « Je vais vous répondre ni oui ni non parce que vous allez me ressortir le PV du CSE ». Eh bien là, je vous ressorts le PV du CSE sur l'alternance avec vos déclarations.

Elles datent pourtant de pas si longtemps, c'était l'année dernière. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elles ne se traduisent pas vraiment en acte. Du coup, ça nous laisse songeurs sur votre réponse sur le pécule par ailleurs.

Pour finir sur votre déclaration (je n'invente rien, je ne fais que lire) : « Nous avons ce qui est pour moi une anomalie en interne. Je vais demander que nous puissions vérifier si nous pouvons modifier le process assez facilement. Aujourd'hui quand il y a un poste en affichage en interne, le jeune qui finit son apprentissage ne peut pas postuler ; priorité aux salariés internes ADP. Je trouve cela bizarre puisqu'un alternant, par définition, est d'abord un salarié – avec un statut particulier, mais c'est un salarié. Nos procédures actuelles ne permettent pas à un jeune de postuler. Sachez-le, je ne sais pas si vous le saviez, mais je trouve ça un peu choquant. »

M. GASSE (DRH)

Et ça a été rectifié depuis.

M. CRIQUET (FORCE OUVRIERE)

Écoutez, mazeltov ! (...) ce CSE ne sert pas à rien ! Au moins là-dessus. Je dirais, pour finir, la chose suivante, parce que vous avez compris que c'était pour nous une question sérieuse, par une citation :

« La jeunesse débordante de jouvence exige d'être charmée par des aînés flamboyants et leaders d'avenir ».

Pour notre part, on revendique d'être des aînés flamboyants pour la jeunesse en agissant contre la précarisation de la jeunesse, et notamment en revendiquant à ADP la titularisation à 100 % des jeunes en alternance.

La question, c'est vous, M. GASSE : décidez-vous d'être un aîné flamboyant et un leader d'avenir pour la jeunesse, et de mettre au propos en cohérence avec vos actes ?

Si c'est le cas, ça doit se traduire par un niveau supérieur de titularisation des jeunes alternants. Je ne vous fais pas porter à cette étape la revendication que nous portons (les 100 % de titularisations), parce qu'on sait que c'est par le rapport de force qu'on l'obtiendra. Mais je reprends votre propos : « Entre 10 et 100, il y a un cap à franchir ».

Je vous propose un acte concret, pour pas que les paroles s'envolent et que ça soit de La Flûte enchantée : je vous propose la constitution d'une réunion spéciale placée sous votre présidence, ayant comme seul et unique thème l'évolution en CDI des alternants. Cette commission sera inaugurée dans les prochaines semaines pour voir la situation des alternants qui pourraient être titularisés à la fin de leur diplôme et de la fin de l'année scolaire qui vient.

Pour le reste, autrement, ça restera du pipeau. Qu'en pensez-vous ?